



Pays de Trie
et du Magnoac

31 place de la Mairie - 65220 TRIE SUR BAISE
Tél. : 05-62-35-06-09 / Fax : 05-62-35-45-14
Mail : ccptpaystrie@orange.fr

Objet :
Adhésion ADAC

Séance du 30 juillet à 20 heures 30

Délibération n°2020-29

Nombre de conseillers

En exercice : 68

Présents : 57

- dont suppléés : 7

Absents : 11

- dont représentés : 4 (procuration)

Votants : 61

- dont « pour » : 61

- dont « contre » : 0

- dont abstention : 0

Le 30 juillet deux mil vingt à 20 heures 30 mn, le conseil communautaire de la Communauté de Communes du Pays de Trie et du Magnoac, convoqué le 23 juillet 2020, s'est réuni sous la présidence de Monsieur BARTHE Gérard, à la salle de la Communication à LALANNE-TRIE.

Présents : SENAC Annie suppléante de MAUMUS Jean, GANDIT Isabelle, DUCAUD Aline, LAGARDE Josiane, MAILHES Jean-Louis, VERDIER Jean-Marc, BRUZEAUD Anne-Marie, LAYERLE Christian, VICTORIN Eric, FONTAN Guy, VERDIER Bernard, ABADIE Francis, MAJOURAU Alain, ABADIE Pierre, FORTASSIN Catherine, CHEF D'HOTEL Annick, GHARFI Paul, BARRES Yoan suppléant de ROUSSE Gaëtan, ADER Jean-Pierre, MARIE ERNESTINE Stéphanie, DUBOSC Michel, Mme ANTIN suppléante de ABADIE Isabelle, AURIGNAC Chantal suppléante de CASTET Francis, LE BIHAN Jean-Michel, DUCAUD Christian, GIRET Olivier, LUSCAN Pierre, DUPRAT Christian, GAYE Frédéric, GALES Jean-Luc, LAMOTHE Chantal suppléante de ZAÏTER Chaabane, MOULEDOUS Michel, CIEUTAT Yves, CASTERAN Joël, ROSSIGNOL Monique, BARTHE Gérard, LOUGE Bernard, HUSS Coralie, FRANCINGUES Alain, PIQUE Eric, LABAT Pierre, LURDE Jean, DUFFO Eric, SORBET Jean-Louis, REY Henri, TOUZANNE Jean-Pierre suppléant de SOLLES Myriam, LANNEGRASSE Nadège, LABERENNE Jean-Michel, GRASSET Jean-Pierre, MAUMUS Maryse, CIEUTAT Serge, IZA VERGARA Isabelle, MOULEDOUS Jean-Claude, PASQUINE Suzanne, LOULA Pierre suppléant de MATHA Philippe, FOURCAUD Thierry, LACOSTE Henry,

Absent(e)s : MAUMUS Jean, BOYER Didier, ASPECT Joël, ROUSSE Gaëtan, MOLE Michel, DESSACS Christian, SOLLES Myriam, DAZET Joël

Excusé(e)s : BETBEZE ABADIE Christophe, DUTREY Christian, ABADIE Pascale, CASTET Francis, ZAÏTER Chaabane, FONTAN Elisabeth, DAYRES Dominique, SARRACANIE Jean-Paul, MATHA Philippe, LAPEYRE Jean-Paul

BERBEZE-ABADIE Christophe a donné procuration à BRUZEAUD Anne-Marie

FONTAN Elisabeth a donné procuration à GRASSET Jean-Pierre

DAYRES Dominique a donné procuration à CIEUTAT Serge

SARRACANIE Jean-Paul a donné procuration à VERDIER Bernard

Monsieur CIEUTAT Serge est nommé secrétaire de séance

Monsieur le Président de la Communauté du Pays de Trie et du Magnoac fait part au Conseil

Communautaire de la création de l'Agence Départementale d'Accompagnement des Collectivités (ADAC 65), à l'initiative du Conseil Départemental, lors de l'Assemblée Générale constitutive du 27 septembre 2012 qui a réuni les conseillers généraux désignés par l'Assemblée Départementale ainsi que les maires et présidents d'EPCi qui étaient adhérents à cette date.

- Conformément à l'article L.5511-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, cette Agence a été créée sous la forme d'un établissement public administratif (EPA) par décision du Conseil Général en date du 22 octobre 2010, et, a pour objet d'apporter aux communes et aux EPCI qui le demandent, un conseil et un accompagnement d'ordre technique, juridique et/ou financier.

- A cette fin, l'Agence a vocation à entreprendre toutes études, recherches, démarches et réalisations permettant d'atteindre l'objectif précédemment défini, à l'exclusion de toute mission de maîtrise d'œuvre.

Le siège de l'ADAC 65 est situé 3, rue Gaston Dreyt à Tarbes.

Conformément à l'article 6 des statuts de l'Agence, la qualité de membre s'acquiert après approbation des statuts par l'organe demandeur puis paiement de la participation, dont le montant et les modalités de calcul sont définis par le Conseil d'Administration.

Ces mêmes statuts assurent une représentation paritaire entre les conseillers départementaux, les maires et présidents d'EPCI qui siègent au sein des instances délibératives de l'Agence.

Après en avoir délibéré et compte-tenu de l'intérêt pour la Communauté de communes du Pays de Trie et du Magnoac de participer durablement à l'ADAC, aux côtés du Conseil Départemental, le Conseil Communautaire :

DECIDE d'adhérer à l'ADAC 65 et pour ce faire,

APPROUVE les statuts de l'Agence tels qu'adoptés le 27 septembre 2012 par l'Assemblée Générale constitutive,

S'ENGAGE à verser à l'ADAC la participation dont le montant et les modalités de calculs sont définis par le Conseil d'Administration.

DESIGNE Monsieur Bernard VERIDER (délégué titulaire) et Monsieur Gérard BARTHE (délégué suppléant) à représenter la Communauté de Communes du Pays de Trie et du Magnoac au sein des instances délibérantes de l'Agence.

Fait et délibéré les, jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme.

Le Président,
BARTHE Gérard